



Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 214, rue du Golf (lot 1 816 538)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2021, à 19 h 30. En raison du contexte exceptionnel entourant la COVID-19, cette séance sera tenue virtuellement.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 214, rue du Golf, soit le lot 1 816 538 au cadastre du Québec, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser un parement extérieur en bois d'ingénierie sur l'ensemble du bâtiment, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit un parement de maçonnerie (brique, pierre et agrégat) sur toutes les élévations et l'utilisation d'un deuxième matériau sur moins de 20 % de la superficie de l'élévation, permettant ainsi une dérogation concernant le revêtement extérieur utilisé.

Cette demande vise à permettre un revêtement léger sur toutes les façades d'une résidence considérant que la fondation du bâtiment n'a pas été conçue de façon à recevoir un parement de brique ou de pierre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure de la façon suivante :

- En transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis à l'adresse suivante : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca). Les commentaires transmis à cette adresse courriel seront également pris en direct lors de la séance du conseil du 5 juillet prochain, et ce, jusqu'au moment où le conseil prendra sa décision sur ladite demande de dérogation mineure. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca>.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 16 juin 2021

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

M<sup>e</sup> Anne-Marie Piérard, avocate  
GREFFIÈRE